 HUG Hôpitaux Universitaires Genève	Référentiel institutionnel médico-soignant	Référence : HUG_00000693
	Approbateur : ROULIN Marie-Jose	Version n° 1.1
Protocole clinique relatif au poids en Dialyse Péritonéale (DP)		
Processus : Prise en charge du patient	Sous-processus : Prise en charge médico-soignante	Approuvé le 08/07/2024

1. Définitions (Objet et contexte)

Le suivi de la prise pondérale au quotidien, s'avère particulièrement importante en dialyse péritonéale, chez des personnes soignées avec une fonction rénale résiduelle aléatoire. Le poids peut être le reflet d'une surcharge hydrique. En règle générale, du dialysat est présent dans la cavité abdominale, et il est essentiel de déduire ce volume du poids mesuré, afin de se référer toujours à la même valeur : **poids ventre vide**.

2. Domaine d'application et portée

- La personne soignée en **dialyse péritonéale manuelle (DPCA)** ou **dialyse péritonéale automatisée (DPA)**
- En DP le poids est un des indicateurs essentiels du suivi clinique

3. Rôles et responsabilités

Le personnel infirmier a la responsabilité de relever le calcul précis du poids en suivant la procédure ci-dessous.

4. Algorithme

La règle formelle à suivre est la valeur pondérale ventre vide (dialysat intra-péritonéal déduit).

La cinétique du poids peut avoir une incidence sur la prescription de la thérapie.

5. Description

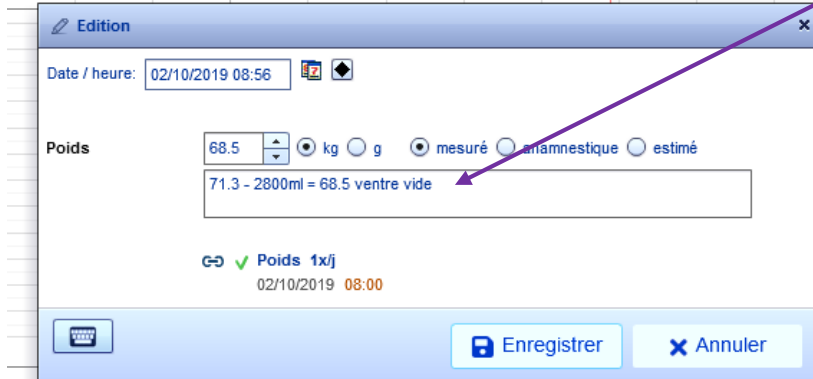
Procédure à suivre :

1. La mesure du poids est faite par l'équipe soignante et notée dans Vue Graphique (VG) à **l'heure exacte**.

L'infirmier ou l'infirmière en charge de la personne soignée est **responsable** du poids **ventre vide** noté dans VG.

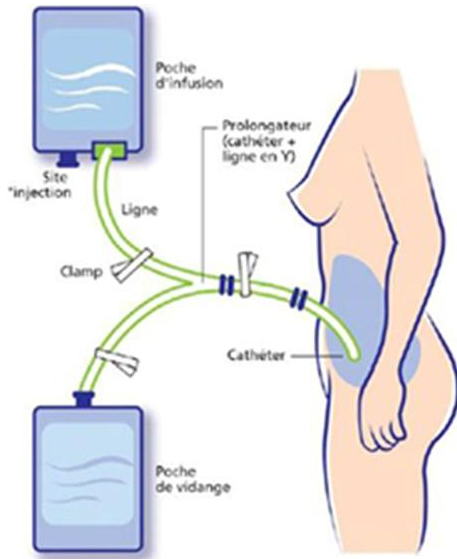
VG

Vision Graphique – DPI – HUG



Le calcul se fait de la façon suivante :

Si la personne soignée est en DPCA



- Si le poids est pris **APRÈS** l'échange du matin :
Ex : 74.5 kg à 8 h 45

Le volume infusé est déduit du poids:

Ex : dialyse faite à 8 h 00 volume infusé : 1 500 ml.
Le poids à noter est : 73 kg

Noter **IMPERATIVEMENT** le calcul suivant dans le
commentaire du poids dans la VG : $74.5 - 1.500 =$
73 kg (ventre vide)

- Si le poids est pris **AVANT** l'échange du matin : Ex :
74.5 kg à 7 h 30.

Le volume drainé est déduit du poids lors de
l'échange du matin à 8 h 30 :

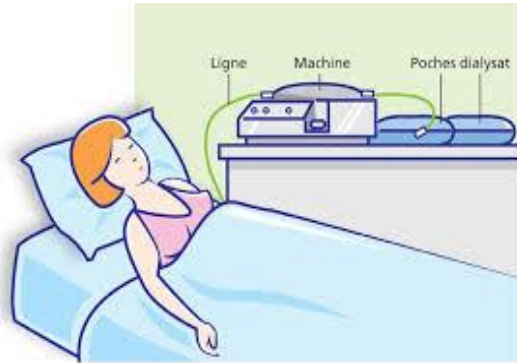
Volume drainé : 2 300 ml
Le poids à noter est 72.2 kg

Noter **IMPERATIVEMENT** le calcul suivant dans le
commentaire du poids dans la VG : $74.5 - 2\ 300\text{ ml}$
 $= 72.2\text{ kg}$ (ventre vide)

P. Lefuel – « France Rein – Guide pratique des dialysés »

<https://www.fondation-du-rein.org/wp-content/uploads/2019/11/fnair-guide-pratique-des-personnes-dialyses-3-dition-oct.-2016-.pdf>

Si la personne soignée est en DPA



P. Lefuel – « France Rein –
Guide pratique des dialysés »

- Le poids est pris par le ou la soignante **APRES** que la ou le patient soit débranché de son cycle : ex : 74.5 kg.
- Déduire le **volume de la dernière infusion du programme de DPA** ex : 1000 ml

Le poids à noter est : 73.5 kg

Noter **IMPERATIVEMENT** le calcul suivant dans le commentaire du poids dans la VG : $74.5 - 1000 \text{ ml} = 73.5 \text{ kg}$ (ventre vide)

Le volume de la dernière infusion se trouve sur le programme du cyclier.

<https://www.fondation-du-rein.org/wp-content/uploads/2019/11/fnair-guide-pratique-des-personnes-dialys-es-3-dition-oct.-2016-.pdf>

6. Personnes rédactrices

LACROIX Magali, infirmière spécialisée, service de néphrologie et hypertension

LEFUEL Pascale, infirmière spécialiste clinique, pôle pratiques professionnelles

JOTTERAND-DREPPER Valérie, médecin associé, service de néphrologie et hypertension

STOERMANN-CHOPPARD Catherine, médecin adjointe, service de néphrologie et hypertension

CASSAGNES Brigitte, infirmière, D-MED

7. Personnes relectrices et validatrices

JOTTERAND-DREPPER Valérie, médecin associé, service de néphrologie et hypertension

LACROIX Magali, infirmière spécialisée, service de néphrologie et hypertension

CASSAGNES Brigitte, infirmière, D-MED

Référentiel Médico-Soignant (RMS)

Cette procédure est placée sous la responsabilité de la Direction des soins et de la Direction médicale et qualité des HUG. Elle s'adresse à tous les professionnels et professionnelles de la santé travaillant aux HUG et, à titre informatif, au public dans un souci de partage de connaissances.

Les HUG déclinent expressément toute responsabilité en cas d'utilisation inappropriée ou illicite de ce document hors des HUG.